

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 143 accordont une subvention de 10.000 francs à M. Tréchot, propriétaire du bateau de pêche « Khamsin »

n° 143

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
13 février 1947

Numéro JO  
n° 2 du 28/02/1947

Date du numéro  
28 février 1947

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des , Somalis et dépendances,.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : En vue de favoriser le développement de la pêche industrielle en Côte française des Somalis: Vu les difficultés du ravitaillement de la colonie,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. Une subvention de quarante mille francs est accordée à M. Tréchot (François-Robert), propriétaire du ba teau de pêche « Khamsiz ».

Art. 2

— La présente dépense sera im putée sur b-  
chapitre IL

#### article 5

du bud get local (exercice 1947).

#### Art. 3

— La présente décision sera pu bliée et communiquée partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, P.-H. Siriex.**